

Hippodrome de Compiègne : Éric Woerth entendu aujourd'hui

L'ancien ministre du budget Eric Woerth est entendu jeudi matin par la Commission d'instruction de la Cour de justice de la République, composée de trois magistrats de la Cour de cassation, au sujet de l'affaire de la vente contestée de l'hippodrome de [Compiègne](#) en 2010, qu'il est soupçonné d'avoir bradé à une société de courses. Du statut de témoin assisté, il pourrait passer à celui de mis en examen pour prise illégale d'intérêt.

Le 16 mars 2010, alors ministre du Budget, Éric Woerth avait validé par arrêté la vente de gré à gré d'une parcelle de 57 hectares de la forêt de Compiègne, comportant un golf et un hippodrome, à la Société des courses de Compiègne (SCC), moyennant 2,5 millions d'euros. Une décision prise malgré l'opposition de responsables de l'Office national des forêts (ONF) et les réserves du ministère de l'Agriculture qui a néanmoins «encaissé 85% du produit de la vente tandis que les 15% restant participait au désendettement de l'Etat», souligne une source proche du dossier.

Prix contesté

Plusieurs questions se posent sur la légalité de l'opération et son prix. Concernant ce dernier, il correspond «à l'estimation des domaines», assure Éric Woerth, interrogé la semaine dernière sur son audition par la Commission d'instruction de la CJR. En 2011, un rapport sénatorial piloté par la socialiste Nicole Bricq avait jugé que l'évaluation de 2,5 millions reflétait «peu ou prou la valeur réelle de l'hippodrome».

Pour ceux qui contestent la vente, celle-ci irait à l'encontre des textes en vigueur, qui prévoient que les parcelles du domaine forestier de l'Etat ne peuvent être cédées qu'en vertu d'une loi votée au Parlement. L'absence de mise en concurrence est également dénoncée.

«Parti pris»

Eric Woerth a également déclaré, dans les couloirs de l'Assemblée: «Cela fait deux ans que j'attends, il y a une logique, mais je ne sais pas ce qu'ils veulent, je ne comprends vraiment pas le soupçon» sur la vente.

La question est «toujours de savoir si l'on a respecté la loi, mais la loi au fond, est-ce que ça se décide au ministère de l'Agriculture ou est-ce ce que dit le ministère du Budget?», a-t-il ajouté, dénonçant «une sorte de parti pris» et «un lobbyisme de l'ONF complètement fou».

Des sources proches de la défense rappellent cependant que «c'est le ministère du Budget qui est habituellement en charge des propriétés de l'Etat et que cette opération s'est effectuée dans un contexte général de vente de tous les biens immobiliers qui ne servaient pas à l'exercice d'une mission de service public». Mercredi, le Snupfen, syndicat majoritaire de l'Office national des forêts (ONF), a demandé au ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, d'agir en justice pour faire annuler la vente controversée.